

Accueil, réservation, contrat et courrier :
Madame AYACHE CELINE
LE LOGIS DES CHAUVINS
15 ALLEE DES MARRONNIERS
17350 PORT D'ENVAUX
Adresse mail : lelogisdeschauvins@gmail.com
Site internet (en cours de construction)
Tel : 00 33 (0)6 87 71 89 33 ou 00 33 (0)5 46 94 27 82

CONTRAT DE SÉJOUR DES GÎTES DU LOGIS DES CHAUVINS

Entre les soussignés :

Dénommé les Propriétaires d'une part :

Noms & Prénoms : Ayache Céline

Adresse : Le logis des Chauvins - 15 allée des Marronniers - 17350 Port d'Envaux.

Et dénommé le Locataire d'autre part :

Nom & Prénom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Nombre de personnes :

Adultes :

Enfants :

Prénoms :

Âges :

DURÉE DE LOCATION :

Durée de la location saisonnière du

Arrivée à 17 heures

au

Départ avant 10 heures.

Prévenir le loueur de l'heure de votre arrivée.

En cas de possession des lieux en retard, la location ne peut être prolongée d'autant.

L'HÉBERGEMENT :

Vous séjournerez dans le ou les hébergement(s) suivant(s)

Gîte Côté Piscine

Gîte Côté Parc

Gîte Côté Jardin

ACOMPTE :

Cette réservation prendra définitivement effet lorsque nous recevrons un exemplaire du présent contrat daté et signé accompagné de l'acompte de 30 % soit : €
Le solde du montant de € est à nous régler 4 semaines avant votre arrivée.

ENTRETIEN DES HÉBERGEMENTS :

Un état des lieux avec l'inventaire vous est remis lors de votre arrivée dans le Gîte.

En cas de litige, il sera la seule référence.

Cet état des lieux fera l'objet d'une visite contradictoire lors de votre départ.

Un chèque de caution de 500 € sera demandé à votre arrivée et restitué en fin de séjour, après état des lieux, déduction faite d'éventuelles dégradations.

En cas de dégradation, si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à compléter la somme due lors de l'état des lieux de sortie. A son départ, le locataire

s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée. Poubelles vidées, vaisselle propre et rangée, le barbecue doit être nettoyé.

L'ensemble du matériel figurant à l'inventaire, devra être remis à la place qu'il occupait lors de l'entrée dans les lieux.

ANIMAUX :

Nous sommes au regret de ne pas pouvoir accepter les animaux de compagnie au Logis des Chauvins.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Vous êtes tenu d'assurer l'espace qui est loué. Vous devez vérifier si votre contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, vous devez souscrire l'extension nécessaire, et fournir au plus tard le jour de votre arrivée une copie de l'attestation "assurance villégiature".

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Vous déclarez décharger de toute responsabilité en cas d'accident, quelle que soit sa nature, les propriétaires du Logis des Chauvins, et ce, pour toute la durée de votre séjour.

Vous déclarez avoir souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre vos activités durant le séjour (vérifiez si votre contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature location de vacances). De plus, vous vous engagez à prendre sous votre seule responsabilité tout incident pouvant survenir pendant votre séjour. Il est de votre seule responsabilité de veiller à vos biens vous ne pourrez en aucun cas tenir les propriétaires pour responsables en cas de pertes ou de vols.

Vous reconnaissez avoir connaissance des conditions générales de location (4 pages)

En cas de problèmes, n'hésitez pas à nous en tenir informé.

Fait à Port d'Envaux, Le

Le Propriétaire
(signature)

Le locataire
(signature précédée de la mention lu et approuvé)